



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 5 juillet 2021

Présents : François LORENZI, Henri MAUCHAMP, Emmanuelle BOULEHLAIS, Jonathan ENOC, Vincent GONNET, Anne ORGELOT, Alain NICOLAS, Virginie GALLAND

Absents : Antonio REIS, Ingrid PERNET (procuration à Anne ORGELOT) et Kévin POISELET

En raison de la crise sanitaire, le conseil municipal se déroule à la salle des fêtes (pour préserver le respect des règles barrières) et à huit clos

Secrétaire de Séance : Vincent GONNET

La règle de quorum étant respectée, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour : décision modificative budgétaire pour l'écriture de cession de l'ancien tracteur tondeuse

Le conseil municipal se poursuit en suivant l'ordre du jour :

Les comptes rendus des conseils municipaux du 1er avril et du 19 avril 2021 sont approuvés à l'unanimité par les personnes présentes à ces conseils.

• CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DU HANGAR COMMUNAL

Monsieur le Maire fait une synthèse de la réunion de la commission des travaux qui a eu lieu le 3 juin dernier : il présente le projet de Monsieur HOUBERDON qui comporte 6 lots :

- maçonnerie, démolition, ravalement, réseaux
- charpente bois, planchers
- couverture, zinguerie
- menuiseries intérieures et extérieures
- électricité
- plomberie

Le maître d'œuvre est chargé, entre autres de la coordination et du suivi du chantier pour chaque lot. Ses honoraires sont fixés à 8.85 % du montant HT (15 300 € HT) auxquels sont inclus les frais de l'architecte pour la demande de permis de construire. Tous les frais engagés seront remboursés par notre assurance. Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur HOUBERDON.

- **COMPTABILITÉ : PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 AU 1er JANVIER 2022**

Le maire explique que les normes comptables ne sont pas les mêmes pour toutes les collectivités : pour les compétences "eau" et "assainissement", les syndicats utilisent la nomenclature dite "M49". Les communes utilisent la nomenclature M14. Les régions départements et communautés de communes utilisent la norme M57. Au 1er janvier 2024, les communes devront elles aussi travailler avec cette norme. La trésorerie a demandé à la commune si elle voulait être "commune pilote" : cela permettra à la commune d'avoir un suivi plus personnalisé.

- **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE : CESSION DU TRACTEUR TONDEUSE**

Les opérations de cession du tracteur tondeuse ont mal été transcrites dans la comptabilité. Il convient donc d'annuler l'écriture faite en 2020 : titre 100 au compte 7788 ; l'écriture a été retranscrite de façon correcte dans l'exercice 2021.

Pour annuler le titre de 2020 il faut prendre une décision modificative budgétaire et inscrire 10 800 € (valeur du titre 2020) au compte 673 : annulation de titre sur exercice antérieur. Les élus sont d'accord à l'unanimité pour procéder à cette décision modificative budgétaire.

- **ORGANISATION DU PLANNING D'ARROSAGE DES MASSIFS FLEURIS**

Ce thème a déjà été abordé lors du conseil municipal du 19 avril ou de nombreux bénévoles se sont manifestés. Le maire explique qu'il faut environ une heure pour arroser tous les massifs. Certains conseillers municipaux se portent volontaires : Anne ORGELOT, Henri MAUCHAMP, Alain NICOLAS, Virginie GALLAND et Jonathan ENOC.

L'arrosage sera parfois organisé par binôme. Un planning établi sera transmis au plus tôt.

- **ORGANISATION DU 14 JUILLET**

Il est prévu un rassemblement à 11 h à la mairie puis le petit cortège se rendra jusqu'au monument aux morts où la cérémonie aura lieu à 11 h 15. Après quoi, le verre de l'amitié sera proposé à la salle des fêtes. Les habitants, qui ont tous reçus une invitation dans leur boîte aux lettres ont jusqu'au 10 juillet pour manifester leur éventuelle présence.

Au cours de cette réception, un bon cadeau sera remis aux enfants qui entrent en classe de 6è à la rentrée.

AFFAIRES DIVERSES :

- La bibliothèque rouvre ses portes le 2 juillet ; nous déplorons que bien des livres empruntés n'aient pas encore été rendus. Nous demandons aux personnes ne l'ayant pas encore fait de bien vouloir rapporter leur livre dans les meilleurs délais
- M.GONNET s'inquiète de la disparition de nombreux chats autour de son domicile. Le dernier a été estropié, déplacé, et retrouvé en piteux état à Montagny les Seurre. Il souhaite donc rappeler l'article L 214-3 punissant de fortes amendes ceux qui s'en prennent aux animaux domestiques. (Ordonnance N° 2000-914 du 18 Septembre 2000).
- Le dépouillement des urnes demandera lui 16 personnes, même constat : Le Conseil Municipal n'ayant que onze représentant, les volontaires seront nécessaires.
- Le maire est en recherche de plusieurs devis de vidéosurveillance suite à des dégradations de mobilier communal (feu de poubelle...)
- travaux de voirie 2021 : la réfection de la voirie de la rue de Tontenant est terminée et le marquage au sol de la commune a été totalement refait

- la restauration de l'intérieur du porche de l'Eglise est terminée. La généreuse donatrice souhaite maintenant prendre en charge la menuiserie (porte et escalier en bois à l'intérieur)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

A Pagny-la-Ville, le 29 avril 2021
Le Maire, Henri MAUCHAMP.